



Le passage de 39 heures a 35 heures avec perte de salaire

Par **vincent**, le **29/01/2009** à **22:33**

je suis menuisier agenceur ,mon patron veut nous passer au 35 heures avec une perte de salaire .nous somme aux 39 h part semaine et 169 h par mois.nous sommes payer 151,5heures+17,33 heures a 125 %part mois,et la notre patron veut nous passer aux 35 heures donc 151 heures par mois a cause d une baisse de travail, mon contrat de travail signé en septembre 2000 est de 39 heures part semaine et 169 h part mois ,il veut modifié le contrat de travail.a-t-il le droit de modifié le contrat travail?a-t-il le droit de baisser notre salaire mensuel.si je ne veux pas signé le nouveau contrat de travail est-il en droit de nous sanctionnés. (la perte de salaire est de 242 euros brut part mois en faisant le comptes sur une année ces enormes)... merci d avance